

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix sept, le sept décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 Novembre 2017

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- HERAUD- MONSEIGNE- QUENTIN-MM. CORSAN- DELAUNAY - GIRARD - LORIAUD -PLISSON- SUBRENAT.

Délibération N°2017-03-041: Animation « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire en 2018 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de manière à pouvoir assurer l'animation « zones humides et bassins versants » du SAGE en 2018, dont le coût total est de 46 500 € (42 000 € de salaires et charges et 4 500 € de frais de déplacements et de locaux) d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention de 32 550 € soit 70% auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 7 décembre 2017

La Présidente

Françoise De Roffignac
Comité Syndical pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.